

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau

#### EJ 3.2.1 - STRUCTURER LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE, RENFORCER SON ANIMATION ET RENDRE LISIBLE SES INTERVENTIONS

##### DIAGNOSTIC

Développer une politique enfance-jeunesse est une tâche complexe pour les acteurs, qu'ils soient politiques, institutionnels, gestionnaires ou opérationnels. Le sport, la culture, les vacances et les loisirs de proximité forment, encore trop souvent, des mondes sans lien entre eux. Au sein des loisirs de proximité, le périscolaire dans les écoles et l'extrascolaire peuvent se développer selon des logiques qui leur sont propres. L'extrascolaire est pris en charge par de multiples opérateurs qui peuvent ou non couvrir l'ensemble du territoire et l'ensemble des temps et qui peuvent, ou non, être concurrentiels ou complémentaires. Face à cette réalité, un nombre croissant de communes s'engagent dans un Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour mettre en cohérence leur offre, au moins pour le public du primaire.

Concernant les adolescents et les jeunes, les diagnostics et les évaluations soulignent le caractère éclaté du secteur socio-éducatif, le turn-over des encadrants, l'adaptation insuffisante des compétences de ces personnels aux difficultés du public accueilli et par conséquent les freins que cela représente pour toute ambition éducative.

Concernant les jeunes, les offres d'accompagnement et d'activité proposées doivent favoriser l'engagement citoyen et leur implication. Elles doivent sortir d'une simple logique de « consommation de loisirs » et permettre aux jeunes - plus particulièrement au sortir de l'école primaire, soit ceux âgés entre 12 ans à 17 ans dont une partie se désintéresse des structures de loisirs « classiques », de s'investir dans des projets « à haute valeur éducative ». Une politique adaptée à ce public doit viser à soutenir de nouveaux projets et à faire évoluer l'offre existante.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'offre enfance-jeunesse est financée par plusieurs institutions et mise à disposition du public sur les territoires par une multitude de gestionnaires. Le manque de coordination entre acteurs induit des fonctionnements en silos qui se traduisent par des phénomènes de non-recours aux dispositifs ou de prise en charge partielle des enfants et des jeunes. Il y a donc un fort enjeu de mise en cohérence des services et d'accompagnement des professionnels. Ce Schéma des Services aux Familles doit permettre de présenter une politique enfance-jeunesse ambitieuse portée par l'ensemble des signataires et déclinée localement en fonction des moyens mobilisables.

La Commission Enfance-Jeunesse du Comité des services aux familles (CDSF) proposera dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ce schéma des modalités de gouvernance, de coordination et de mise en réseau permettant de :

- Structurer une gouvernance jeunesse au niveau départemental, métropolitain et local mobilisant l'ensemble des acteurs ;
- Soutenir les acteurs de terrain intervenant directement auprès des enfants, des jeunes et de leur famille par une mise en réseau adaptée à leurs différents champs d'intervention.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et ses représentants

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Rechercher des financements mobilisables par l'ensemble des signataires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Mobiliser des experts en fonction des travaux

##### ACTION 1

- ➔ Désigner un interlocuteur permanent par chaque signataire de ce schéma - cadrage des interventions au niveau politique en cohérence avec le projet politique de chaque signataire -.

##### ACTION 2

- ➔ Suivre les travaux du plan d'action du Schéma des Services aux Familles et mettre à disposition des moyens.

##### ACTION 3

- ➔ Désigner des membres et des modalités d'animation.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ **Structuration** : 2021 Fréquence des travaux : Au minimum tous les 6 mois
- ➔ **Échéance** : 2022

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Structuration de la Commission Enfance-Jeunesse et du pilotage du Schéma des Services aux Familles Volet Enfance-Jeunesse :**
  - Nombre de partenaires ayant désigné un intervenant
  - Nombre et fréquence des réunions sur la durée du schéma